

ASSEMBLEE NATIONALE

4 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 654 Rect.

présenté par
M. Jean-Louis Léonard

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 654, a été déclaré irrecevable en application de l'article 98 du Règlement.